

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie
Pôle Action Economique
1, rue de la République
B.P. 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le 6 OCT. 2021

Plan de classement :
Affaire suivie par : Caroline MARY
Téléphone : (+687) 26.53.00

AVIS AUX OPÉRATEURS

Courriel : pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 2 1 0 0 1 4 3 1

Objet : ERRATUM à l'avis aux opérateurs n° 21001423 du 5 octobre 2021.

Réf : Avis aux opérateurs n° 21001423 du 5 octobre 2021 relatif à l'exonération de droits de douane et taxes à l'importation dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie du COVID-19.

Mesdames et Messieurs les opérateurs sont informés de l'erratum à l'avis aux opérateurs visé en référence.

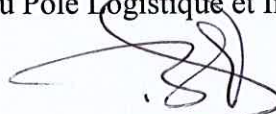
Dans la partie concernant l'exonération de Taxe Générale sur la Consommation (TGC), il s'agit de lire au 3^e paragraphe :

Pour rappel, l'arrêté visé couvre les produits suivants :

- les masques de type chirurgical destinés à protéger l'environnement du porteur ;
- les demi-masques filtrants utilisés comme appareils de protection respiratoire ;
- les masques de protection en tissu à usage non sanitaire ;
- les solutions hydro-alcooliques ;
- les gants médicaux non réutilisables et les gants d'examen et de soin.

Toute difficulté d'application du présent avis sera adressée au Pôle Action Economique (pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr).

Pour le directeur régional,
La cheffe du Pôle Logistique et Informatique,



Sylvie BESSONNEAU